Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

16/02/2021

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

CCAS de Lallaing

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs (EPA), leurs groupements (art. L2312-1, L3312-1, L4312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales) et, plus généralement, aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'établissement.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information aux administrateurs.

Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure,
- la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret.

Le ROB doit être transmis au Préfet de département, au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en être pris acte par une délibération spécifique : ce débat doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le budget primitif 2021, quant à lui, devra répondre du mieux possible aux préoccupations de la population Lallinoise, tout en intégrant les contraintes liées aux difficultés du contexte économique, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021 ainsi que de la situation financière locale.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

I) Un Centre Communal d'Action Sociale : rôle et fonctions

Historique

Le CCAS/CIAS est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par les communes et leurs groupements dans le cadre de leurs compétences.

Le CCAS trouve son origine dans les bureaux de bienfaisance et les bureaux d'assistance rendus obligatoires dans chaque commune par la loi du 15 juillet 1883.

Les Bureaux d'Aide Sociale (BAS), créés par le décret du 29 novembre 1953, ont regroupé les bureaux de bienfaisance qui avaient en charge l'aide sociale facultative et les bureaux d'assistance qui avaient en charge l'aide sociale obligatoire.

C'est en 1978 que le bureau d'aide sociale prend le nom de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nom qui ne sera consacré que 8 ans plus tard, par la loi du 6 janvier 1986. En 1995 un décret précise les missions et l'organisation du CCAS.

Au regard de ses diverses missions, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations).

Les différentes missions du CCAS

Le CCAS développe différentes activités et missions obligatoires ou facultatives, notamment orientées vers les personnes âgées, handicapées, les familles en difficultés.

La loi du 29 juillet 1998 fait de la lutte contre l'exclusion « un impératif national fondé sur le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation. Dans le cadre de cette loi, les CCAS, au même titre que l'État, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale et les établissements sociaux et médicosociaux, doivent mettre en place « une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer des exclusions ».
Concernant le CCAS de Lallaing, ses compétences se déclinent comme suit :

- **Compétences obligatoires :**
  instruction des demandes de FSL,
  instruction des demandes de RSA,
  instruction des demandes d'aides sociales et d'obligation alimentaire,
  attestation d'élection de domicile.

- **Compétences facultatives :**
  attribution des aides alimentaires,
  bourse aux permis de conduire,
  ateliers et actions d'insertion professionnelle,
  organisation de séjours et d'actions pour les seniors.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

II) Les spécificités du CCAS de Lallaing

Pour l'exercice 2020, les données socio-économiques seront présentées dans le rapport de l'Analyse de Besoins Sociaux (ABS).

En effet, le décret de 2016 impose une réalisation de l'ABS dans l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

L'ABS constitue donc une obligation légale des CCAS. Il demeure un outil indispensable à la mise en place de politiques sociales adaptées aux réalités locales.

L'ABS est considéré comme un diagnostic avec l'ensemble des partenaires, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Conseil d'Administration sera informé tout au long de l'année de l'avancée de cette analyse.

1) LES MISSIONS DU CCAS EN 2020

Les CCAS sont des lieux d'accueil et d'orientation. Ils demeurent parmi les derniers services publics de proximité. Cela entraîne un passage important d'usagers : en 2020, le CCAS a enregistré 2681 prises de contacts physiques et téléphoniques.

1.1 Accueil téléphonique et physique du CCAS

		Renseignements								
	Nombre d'appels	CAF	CPAM	MDPH	LOGEMENT	ACTIONS CCAS	PARTENAIRES	PHOTOCOPIES	PORTAGE DE REPAS	TOTAUX
JANVIER	120	20	10	4	25	14	6	5	2	**206**
FEVRIER	160	10	10	15	30	20	21	12	1	**279**
MARS	81	8	19	10	20	45	20	42	9	**254**
AVRIL	140	3	3	3	5	42	15	48	10	**269**
MAI	150	5	2	3	6	20	10	42	5	**243**
JUIN	80	10	9	7	10	24	3	20	1	**164**
JUILLET	50	20	8	10	11	11	17	30	2	**159**
AOUT	59	25	5	5	42	33	15	18	7	**209**
SEPTEMBRE	80	10	3	7	12	100	4	30	2	**248**
OCTOBRE	60	10	5	5	27	80	21	41	3	**252**
NOVEMBRE	51	12	5	8	6	60	33	38	6	**219**
DECEMBRE	50	15	5	6	15	40	10	30	8	**179**
TOTAUX	**1081**	**148**	**84**	**83**	**209**	**489**	**175**	**356**	**56**	**2681**

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

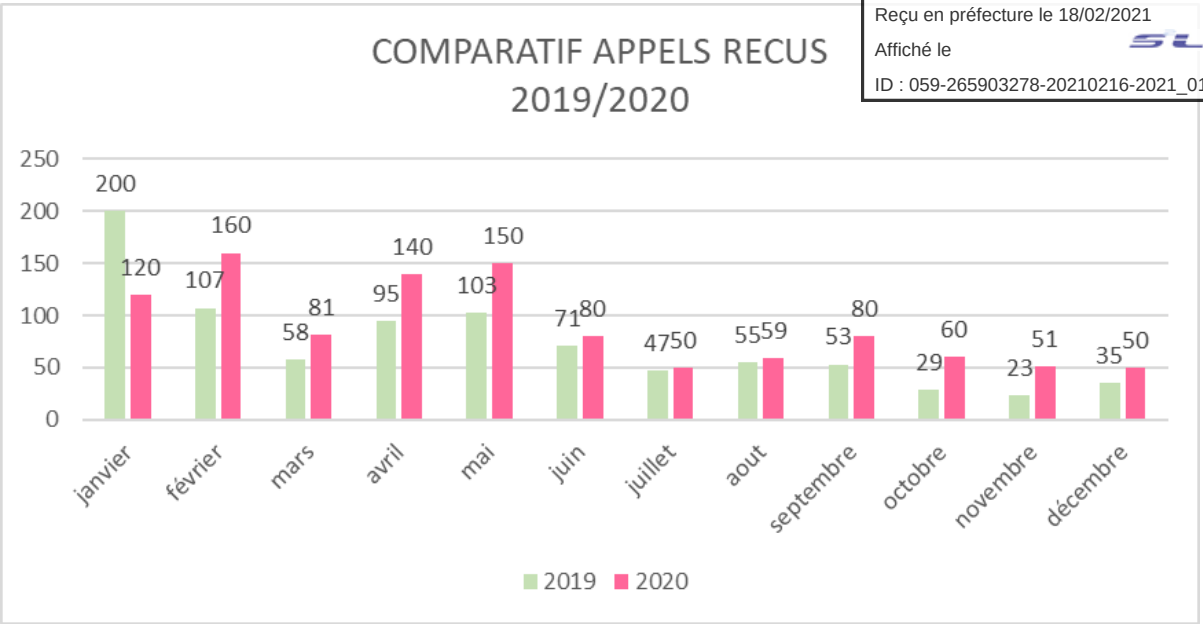

Ce tableau ne prend pas en compte les entretiens, ni les demandes d'aide alimentaires

1.2 Instruction des dossiers en 2020

➢ ***Les dossiers d'aides légales et facultatives***

- dossiers de la *Maison Départementale des Personnes Handicapées* réalisés : 22
- dossiers CMU/ACS : 86
- des dossiers de placements : 14
- obligations alimentaires : 3
- demandes de *RSA* : 13
- demande d'ASPA..... 1
- dossiers de *Banque de France :* 4
- micro crédit : 1
- secours vacances : ..... 5 séjours ski
- secours décès : 4
- élection de domicile : 33
- PDALPD..... 4

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

- **Point sur les élections de domicile**

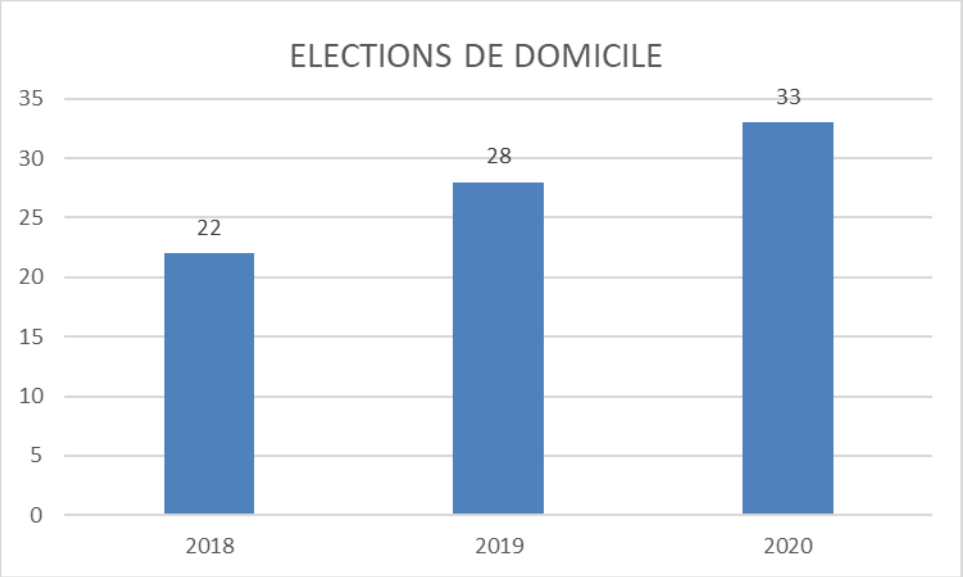

Les élections de domicile augmentent régulièrement ces dernières années. Il est à noter que de nombreuses personnes en élection de domicile sont sortant de prison. De plus, ces personnes n'ont aucun suivi SPIP. Cela entraîne un travail supplémentaire pour les agents du CCAS car ils n'ont aucune autonomie face aux démarches administratives.

- **Les dossiers de Fonds de Solidarité :**

	Réalisés 2019	Réalisés 2020	Accord	Refus	Création /envoi
FSL ACCES	8	2	2	0	0
CERTIFICATS DE RECEVABILITE	14	7	4	1	2
FSL MAINTIEN	6	11	7	0	4
FSL EDF/GDF	4	2	2	0	0
FSL EAU	4	2	0	0	2
TOTAL	36	24	15	1	8

Seuls les demandes de FSL « maintien dans les lieux » sont en augmentation, ce qui confirme une tendance en hausse des impayés de loyers.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Les impayés de loyer :

Impayé loyer	10
Expulsion : résiliation de bail	11
Expulsion : commandement de quitter les lieux	9
Expulsion : réquisition de la force publique	2

Le nombre de personnes en impayés de loyer est en hausse. Très peu de personnes sont venues aux rendez-vous fixés par le CCAS.

Les impayés d'eau :

Il est d'usage que, NOREADE transmette régulièrement au CCAS un listing des impayés d'eau sur la commune.

En 2020, un seul listing a été reçu en début d'année. Ce sont donc 7 personnes qui ont été conviées à un entretien, afin de trouver des solutions (plan d'apurement, aide FSL etc). Seules 2 personnes se sont présentées au CCAS.

Suite à la loi BROTTES de 2013, les coupures d'eau sont interdites.

- ***Les dossiers d'aide alimentaire***

Répartition des aides alimentaires 2020

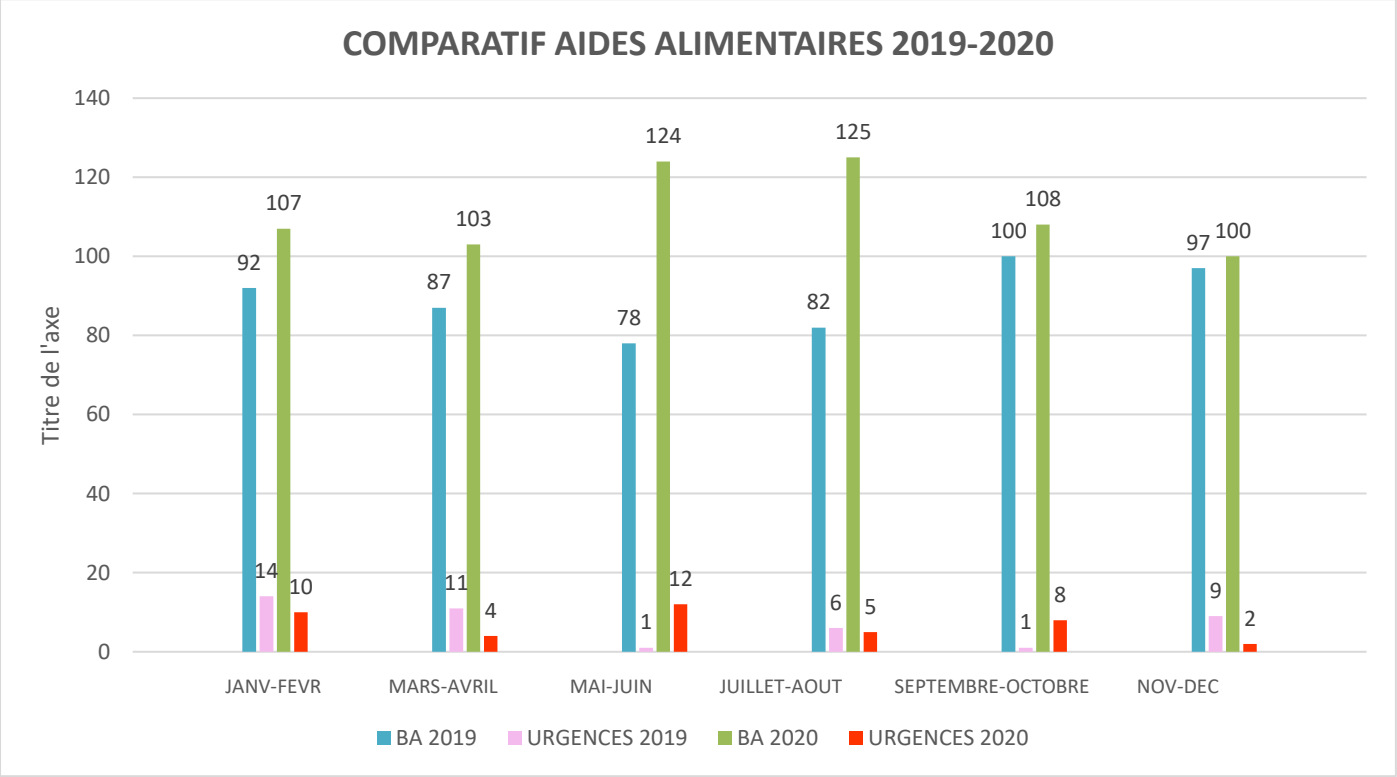

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Une augmentation des aides facultatives est à noter sur l'année 2020, augmentation liée à la crise sanitaire entrainant des fins de contrats. En moyenne, chaque mois 126 chéquiers ont été distribués en 2020 contre 89 en 2019.

Concernant les chiffres des aides d'urgence ceux-ci restent stables mais des secours exceptionnels COVID ont été attribués à 5 familles suite à des ruptures de ressources liées à des fins de missions intérimaires. L'aide a été en moyenne de 230 euros.

Suite à une demande de la commune, le CCAS s'est vu confier une mission supplémentaire : organiser la distribution de repas de réveillon pour les personnes précaires.

A cet effet, le CCAS a procédé à un croisement de données des différentes associations locales (Secours Populaire, Restos du Cœur, épicerie solidaire). Les informations recueillies sous forme d'adresses ont permis d'identifier les personnes déjà bénéficiaires des aides facultatives du CCAS.

Après recoupement des adresses communes aux différentes structures, nous avons constaté que certaines personnes sont bénéficiaires des associations de la commune mais pas des aides alimentaires CCAS.

Cela concerne :

. 13 personnes pour le Secours Populaire

. 20 personnes pour l'épicerie solidaire

. 9 personnes pour les Restos du Cœur

La question qui se pose est de savoir pourquoi ces personnes ne sollicitent pas les aides CCAS : barème non adapté à la situation financière, méconnaissance du dispositif, volonté réelle de ne pas venir au sein du CCAS ?

Typologie des familles ASF

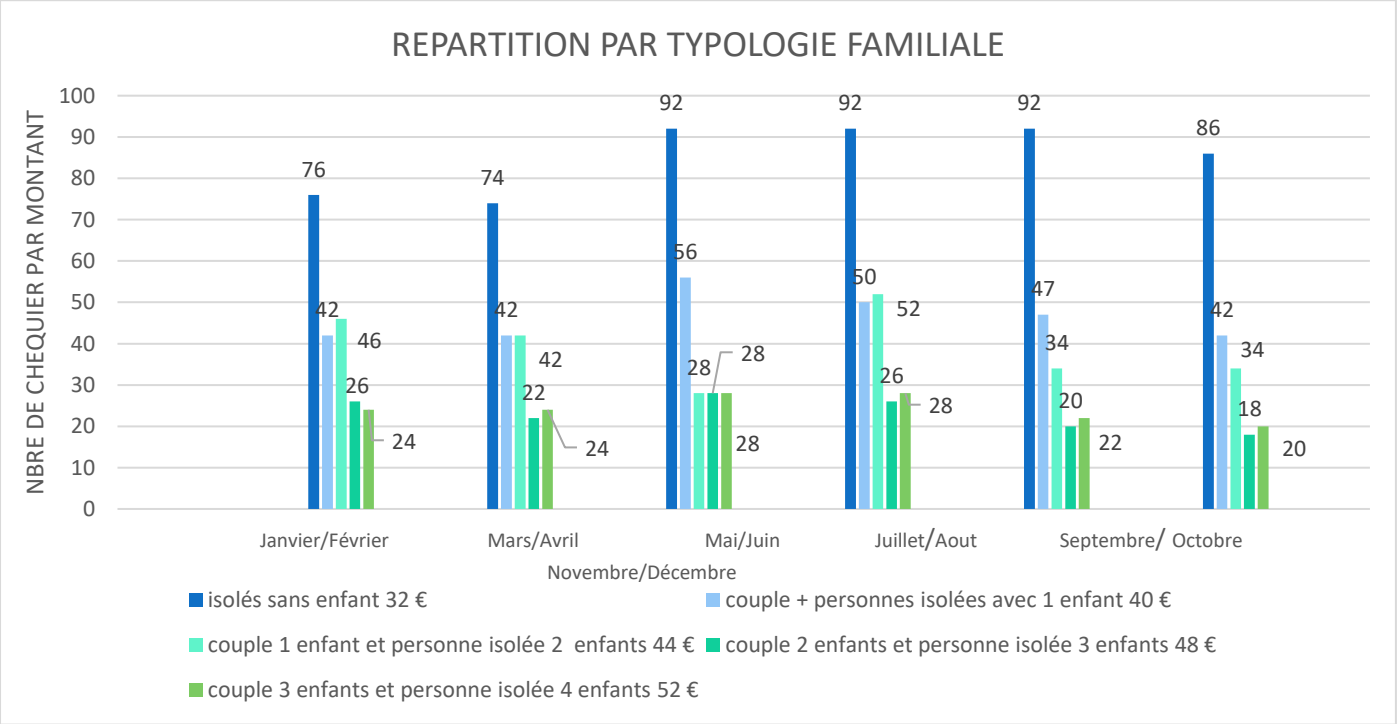

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Sorties du dispositif des aides facultatives.

Entre janvier 2020 et décembre 2020 nous avons un socle de 73 personnes qui ont bénéficié des aides sur l'année. 25 personnes ont quitté le dispositif.

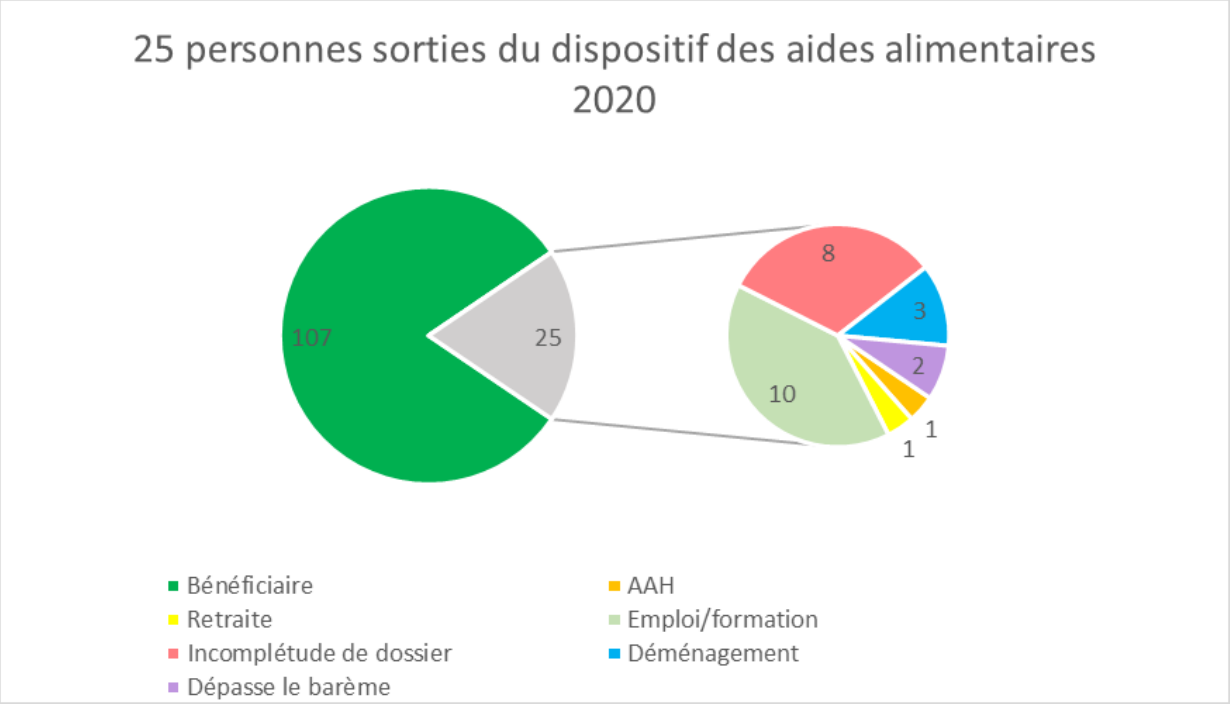

2) LES ACTIONS 2020

2.1 Insertion socio-professionnelle

➢ ***Ateliers Ressources Savoirs Autonomie***

Cette action est financée pour les années 2019 à 2021 par le Département à hauteur de 4200 €.

Différents ateliers thématiques à destination des allocataires du RSA sont proposés. Ils ont pour objectif d'informer et de permettre la levée de freins à l'insertion professionnelle.

	2019	**2020**
Nb de suivis	26 . 23 femmes . 3 hommes	26 . 22 femmes . 4 hommes
Nb d'allocataires entrés dans l'année	26	13
Nb de positionnements par structure	CCAS : 8 Référents RSA : 16 PLIE : 2	CCAS : 1 PSD : 12
Nb de sorties	13	9

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Analyse des sorties :

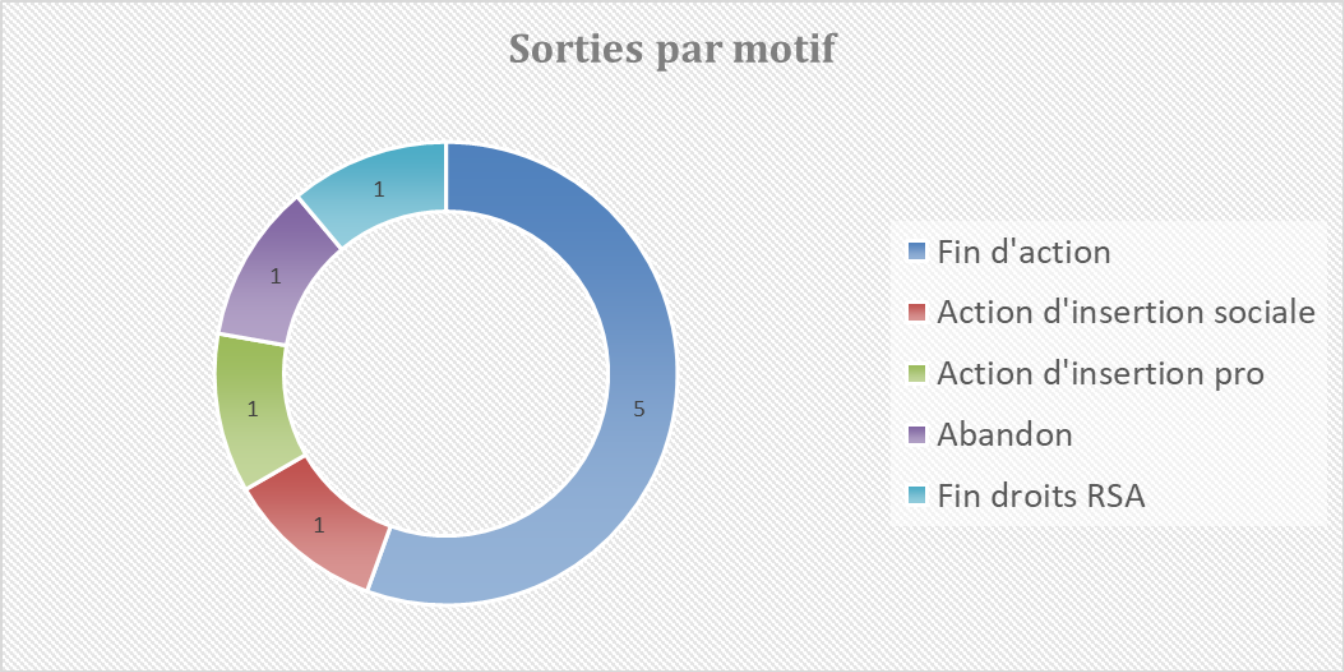

Le pourcentage de sorties positives est peu élevé. Cependant, il n'est pas totalement représentatif du parcours des allocataires.

En effet, pour exemple, sur les 9 allocataires sortis de l'action, 5 le sont pour motif de fin d'action. Sur ces 5, deux ont trouvé un emploi rapidement.

De même, parmi les allocataires toujours dans l'action, deux ont effectué des petites missions en parallèle et une allocataire devrait intégrer une formation dès la rentrée 2021.

Profil des allocataires entrés en 2020

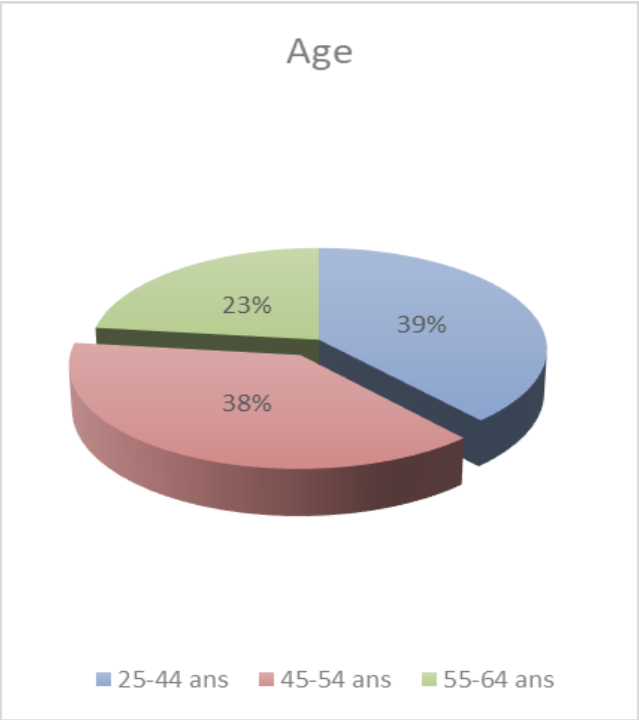

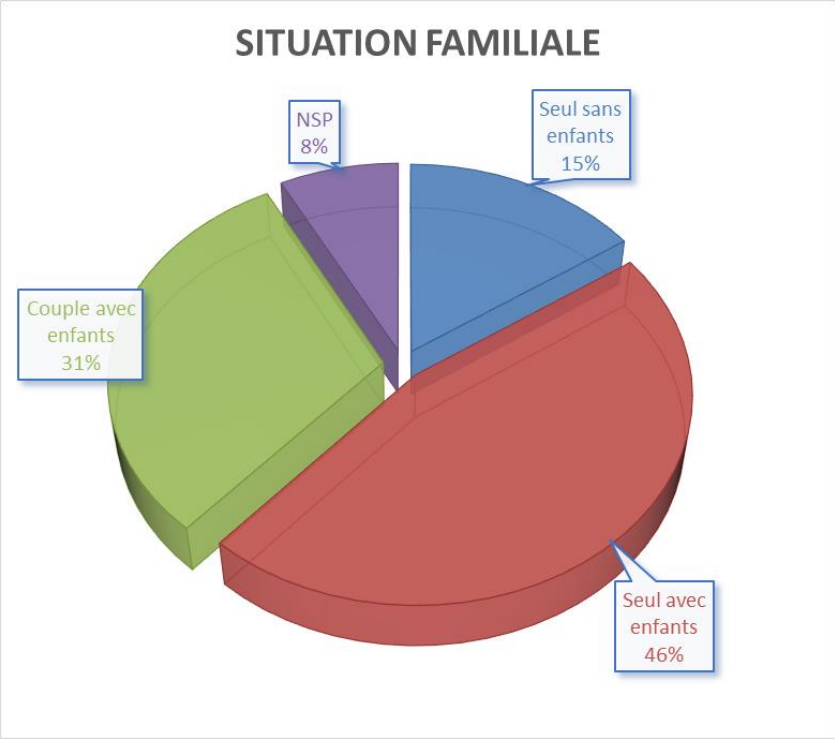

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

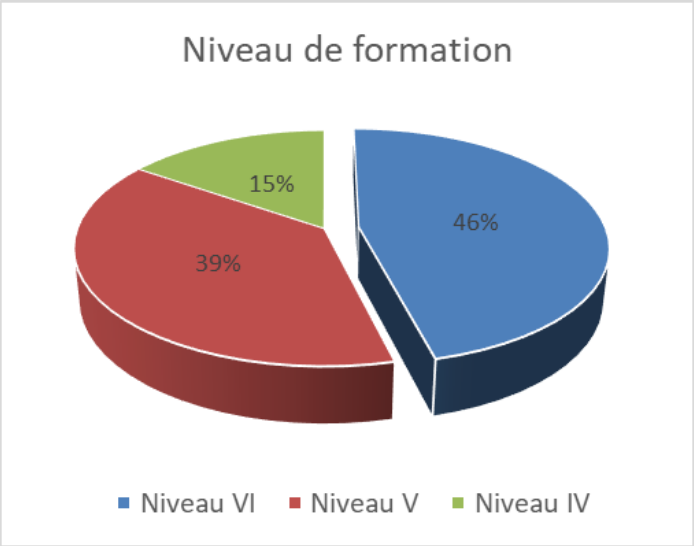

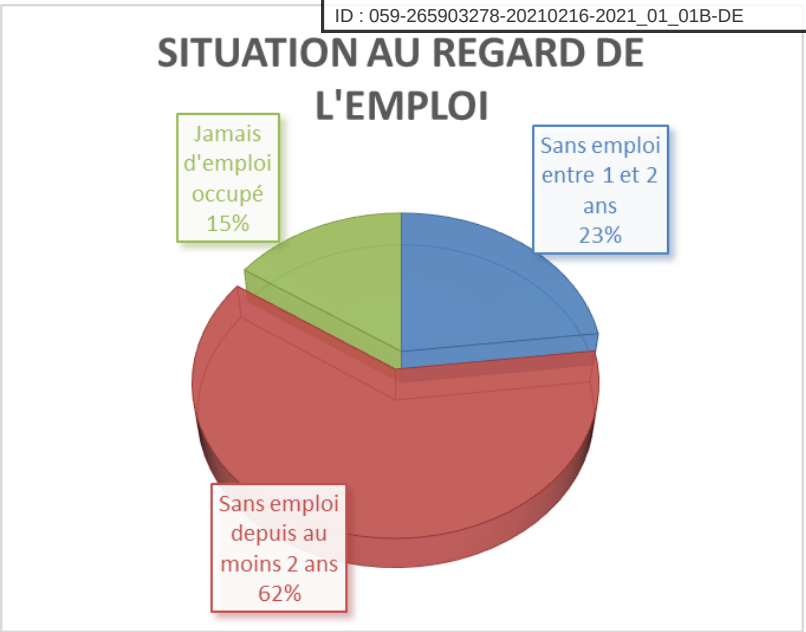

La majorité des allocataires accompagnés ont entre 45 et 54 ans, pour la plupart des femmes seules avec enfants, sans diplôme et sans emploi depuis au moins 2 ans.

En raison des conditions sanitaires, il y a eu moins d'ateliers collectifs en 2020 (24 au total contre 29 en 2019).

Toutefois, l'action collective a été maintenue un maximum, en scindant les groupes et en faisant de fait non pas un mais deux ateliers par semaine.

L'action a dû connaître d'autres adaptations : des modes de suivis différents ont dû être privilégiés, (entretiens téléphoniques et entretiens individuels notamment). Les tripartites avec la référente RSA des allocataires ont également été favorisées afin de faire le point sur les attentes des bénéficiaires et de ne pas risquer des décrochages.

De plus, des simulations d'entretiens de recrutement ont été menées de façon individuelle, en parallèle des ateliers collectifs de techniques de recherche d'emploi.

Un travail a été effectué en concertation avec la référente RSA pour positionner les allocataires sur les différents ateliers de la semaine "Réussir sans attendre" organisée par le Département. Ce travail a notamment permis l'intégration d'une allocataire en formation ADVF avec l'AFPA de Cantin.

➢ ***Bourse au permis de conduire***

Afin de favoriser la mobilité, nous avons signé une convention avec l'APSR en 2019 afin de proposer une aide financière à hauteur de 500 euros pour les adultes. Une personne a sollicité cette bourse en 2020 mais n'est pas allée au bout de son projet.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

➢ ***Kit numérique***

Le CCAS a participé à des comités techniques dans le cadre d'une action de promotion des métiers du numérique portée par Douaisis Agglo, en partenariat avec le centre de formation Simplon. Ces comités avaient pour objectif la création d'un kit numérique permettant une meilleure connaissance par le public de ces métiers.

Le kit a pu être réalisé, alimenté par des fiches métiers, des témoignages, des vidéos etc…

Un « digit tour » était prévu dans les quartiers du douaisis fin 2020, afin de présenter ce kit au public et de promouvoir les métiers du numérique. Il n'a pu être effectué au vu des conditions sanitaires mais devrait pouvoir avoir lieu en 2021, avec notamment l'intervention de professionnels durant une demi-journée dans la commune.

2.2 Action sociale

➢ ***Réseau SOLFA***

Le CCAS est engagé dans la lutte contre les violences intra-familiales.

Nous avons d'ailleurs, en accord avec un bailleur social, mis à disposition un logement géré par l'association Solfa.

Une personne avec quatre jeunes enfants est arrivée en toute discrétion sur la commune depuis deux mois.

Complémentairement à cela, le CCAS participe à chaque réunion à caractère pluridisciplinaire. Au regard des conditions sanitaires, il n'y en a eu que quatre cette année.

➢ ***Gestion des masques face à la crise sanitaire***

Afin d'éviter aux personnes les plus vulnérables de se déplacer, le CCAS a mis en place deux distributions.

Une première au domicile des personnes isolées et vulnérables, pour un total de 250 masques distribués.

Une seconde au sein du CCAS pour les personnes vulnérables ayant donné procuration, pour un total de 610 masques.

De plus, les agents du CCAS se sont rendus à deux reprises à la DDCS de Valenciennes afin de récupérer des masques à destination des personnes domiciliées au CCAS. Ce sont donc 180 masques supplémentaires qui ont été distribués.

➢ ***Plateaux repas du réveillon de Noël***

A la demande de M. le Maire, des plateaux repas ont été livrés le 24 décembre auprès d'un public en situation de précarité.

Le travail de recensement et d'organisation effectué par le CCAS a permis que cette livraison se déroule dans de bonnes conditions.

Ce sont 356 repas pour 147 foyers qui ont été distribués. 65 jouets ont également été remis aux familles ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

2.3 Les Séniors

➢ ***Registre des personnes vulnérables***

Dès le début de la pandémie, le CCAS a mis en place des appels réguliers afin d'effectuer une veille sanitaire auprès des personnes les plus vulnérables de la commune. En outre, une permanence téléphonique d'urgence a été mise en place.

Le listing des personnes vulnérables a été réactualisé de 110 personnes suite à la distribution des masques.

Au total, ce sont 229 personnes qui sont inscrites au registre des personnes vulnérables à fin 2020, dont 141 nouvelles personnes.

Tous les deux jours, pendant les périodes de confinement et l'épisode caniculaire, les agents du CCAS ont été attentifs aux besoins des personnes inscrites sur le registre. Une vingtaine de visites à domicile a été effectuée pendant la canicule, avec distribution d'eau.

➢ ***Action Sortir pour bien vieillir***

Dans le cadre d'un appel à projet PHOSPHORAGE, le CCAS s'est positionné afin d'obtenir une subvention pour permettre aux seniors de participer à des sorties culturelles. Cette action a été retenue. Elle est financée par le Département à hauteur de 7000 euros.

Cette action a deux axes :

axe 1 : permettre aux personnes de plus de 60 ans ou aux personnes en perte d'autonomie d'être accompagnées dans certaines démarches liées à la vie quotidienne : petites courses, rendez-vous coiffeur, esthéticienne, visites à des ami(e)s etc…

Au regard de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu effectuer de transport collectif pour les petites courses.

Afin de protéger les personnes vulnérables, le service s'est donc adapté. Nous avons ainsi proposé d'effectuer les courses à leur place.

En 2020, on comptabilise 41 transports pour divers rendez-vous et 100 petites courses depuis mars.

Mois	Nb de demies journées de courses	Mois	Nb de bénéficiaires
Mars	2	Mars	11
Avril	10	Avril	24
Mai	5	Mai	18
Juin	6	Juin	13
Juillet	2	Juillet	5
Novembre	5	Novembre	11
Décembre	5	Décembre	21

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

<u>axe 2</u> : favoriser l'accès à la culture par le biais de sorties. Le programme semestriel est mis à disposition du CCAS, sur le site de la commune et sur le FACEBOOK du CCAS.

Malgré les conditions sanitaires, 5 sorties ont été effectuées : un spectacle humoristique, deux pièces de théâtre, un concert, une visite de musée. Ce sont donc 72 seniors qui ont pu bénéficier d'une sortie culturelle.

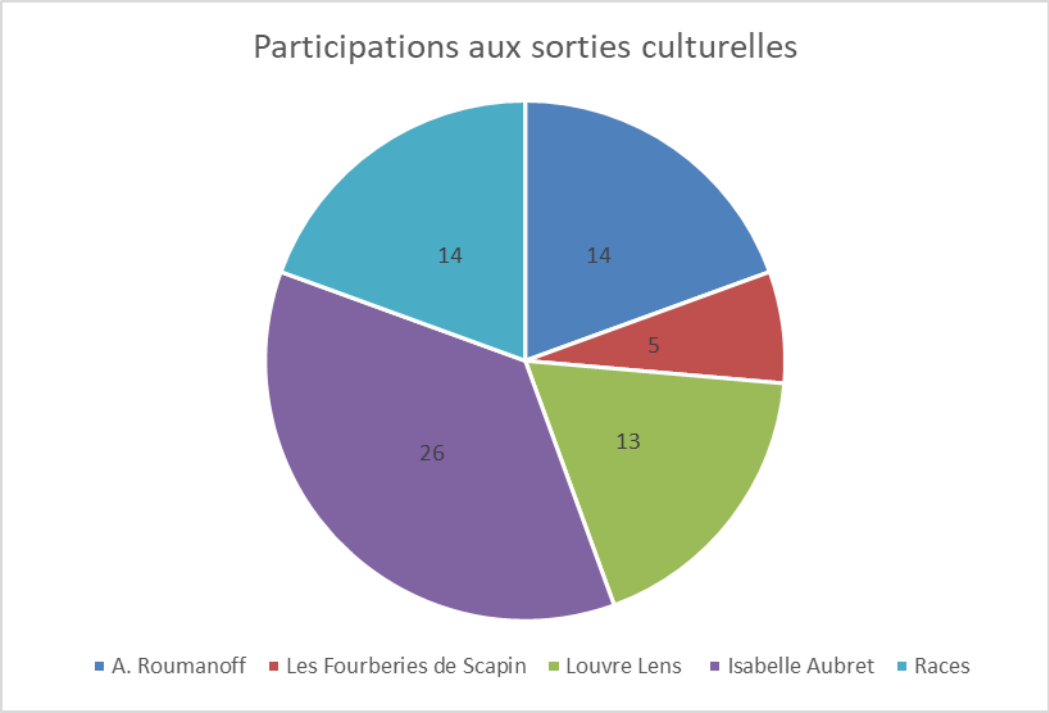

➢ ***Séjour à Sainte-Maxime***

Pour la cinquième année consécutive le CCAS a organisé un séjour en faveur des séniors.

Au démarrage, nous avions 85 seniors préinscrits pour le voyage à Sainte-Maxime prévu en septembre 2020.

Au vu des conditions sanitaires qui se dégradaient, nous avons perdu près de la moitié des inscriptions.

Nous avons donc réuni les seniors afin qu'une décision collégiale soit prise quant au maintien ou non du séjour.

Les participants ont opté le report du séjour aux mêmes dates en 2021.

➢ ***Semaine bleue***

Au regard de la crise sanitaire, la semaine bleue n'a pu avoir lieu.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

➢ ***Colis de fin d'année***

Le repas destiné aux plus de 65 ans a été annulé afin de protéger nos seniors.

778 colis ont donc été distribués à domicile dont 461 colis personnes seules et 317 colis couples.

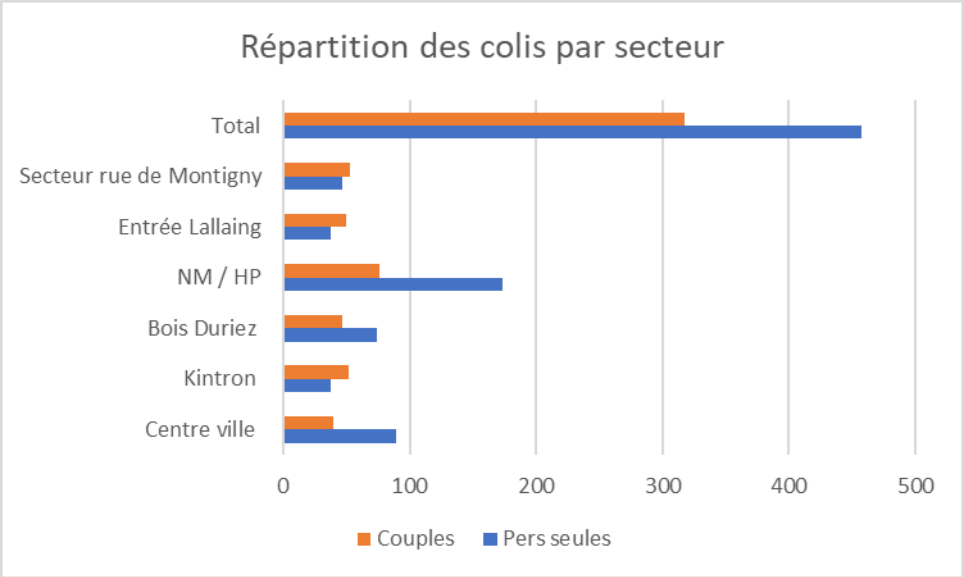

2.4 Les services à la personne

➢ **Le portage de repas**

Le service de portage de repas compte en moyenne 21 personnes seules et 2 couples par mois. Ce sont 6 personnes qui commandent un repas chaque jour de la semaine. On compte une moyenne de 16 repas distribués quotidiennement.

On remarque une augmentation significative du nombre commandes. Cela représente environ 40 repas supplémentaires par mois. 26 nouvelles personnes ont intégré le service et nous avons eu 14 sorties : 2 décès, 3 entrées en EHPAD, 2 personnes toujours hospitalisées et 7 qui utilisaient le service de façon temporaire.

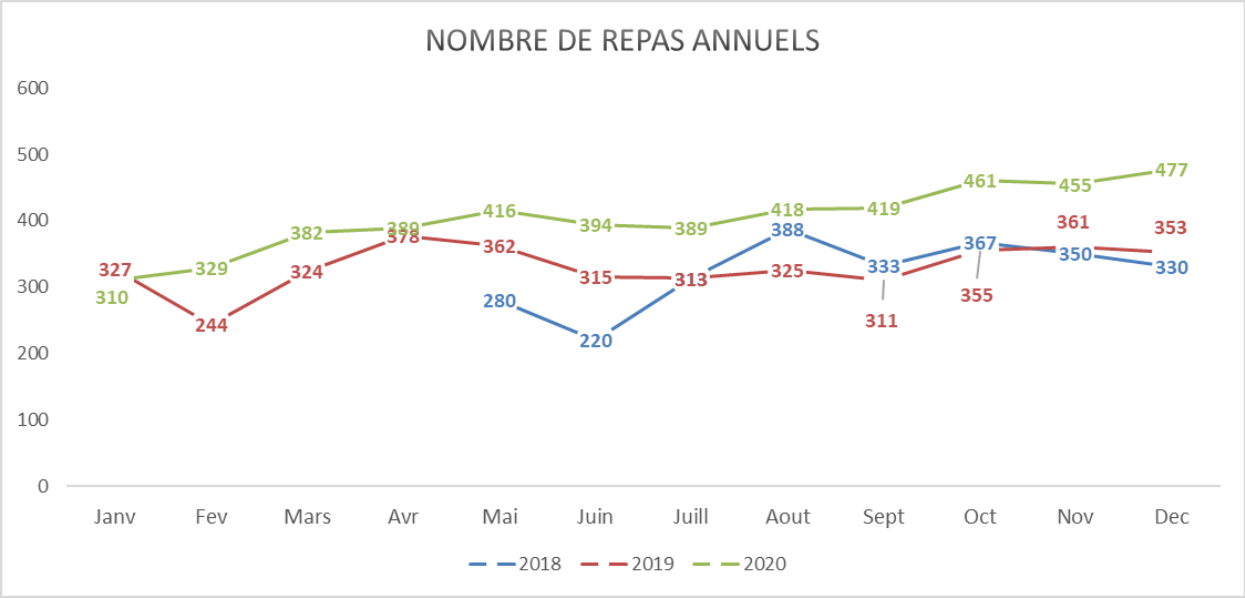

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

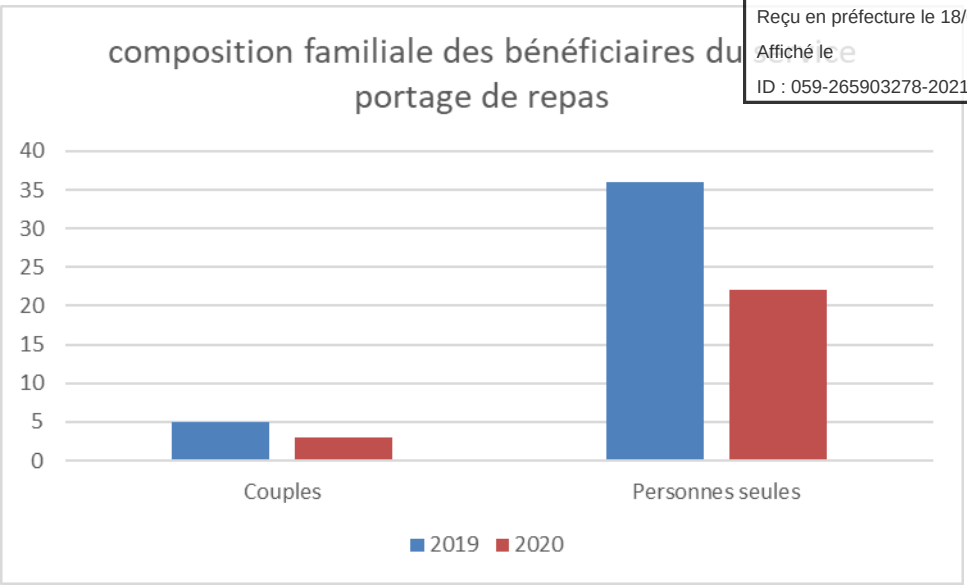

➢ ***Le service d'aide à domicile***

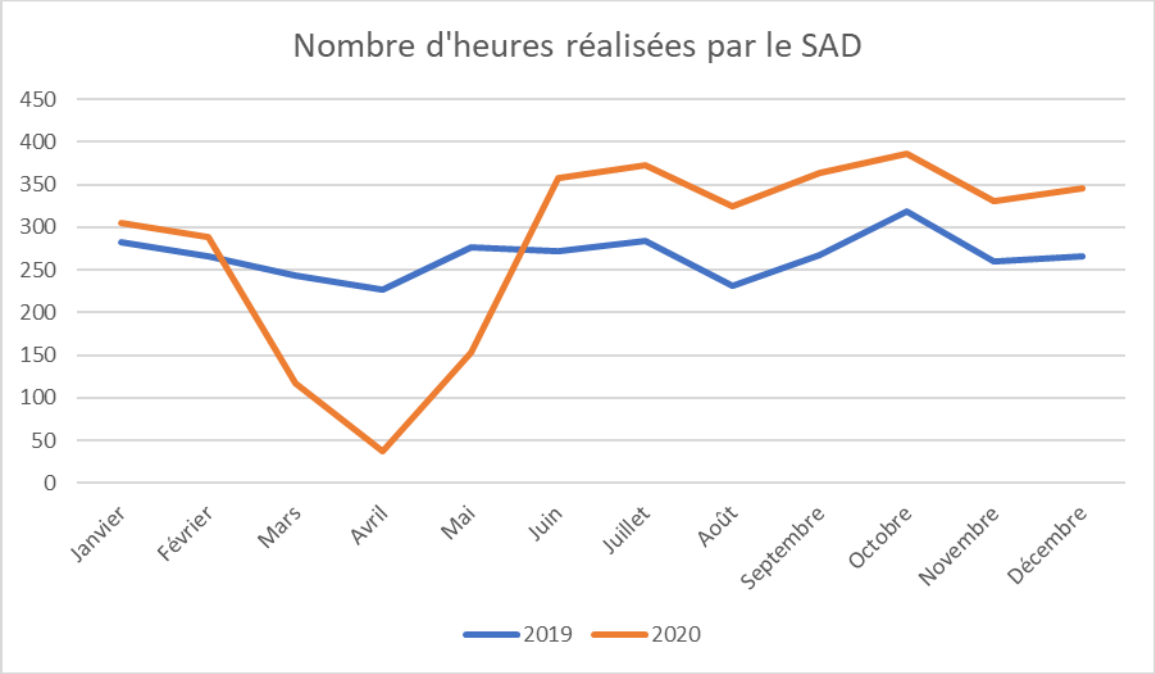

En 2020, 44 personnes ont eu recours au service d'aide à domicile contre 39 en 2019. On constate une nette augmentation des heures effectuées à domicile : 189 heures de plus.

12 nouveaux bénéficiaires ont fait appel au service en 2020, 7 l'ont quitté :

. 2 bénéficiaires sont entrés en EHPAD

. 2 bénéficiaires n'avaient qu'un besoin ponctuel du service suite à une sortie d'hospitalisation

. 1 bénéficiaire a déménagé

. 1 personne ne souhaite plus bénéficier du service en raison des risques sanitaires

. 1 personne a souhaité arrêter pour raisons financières.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

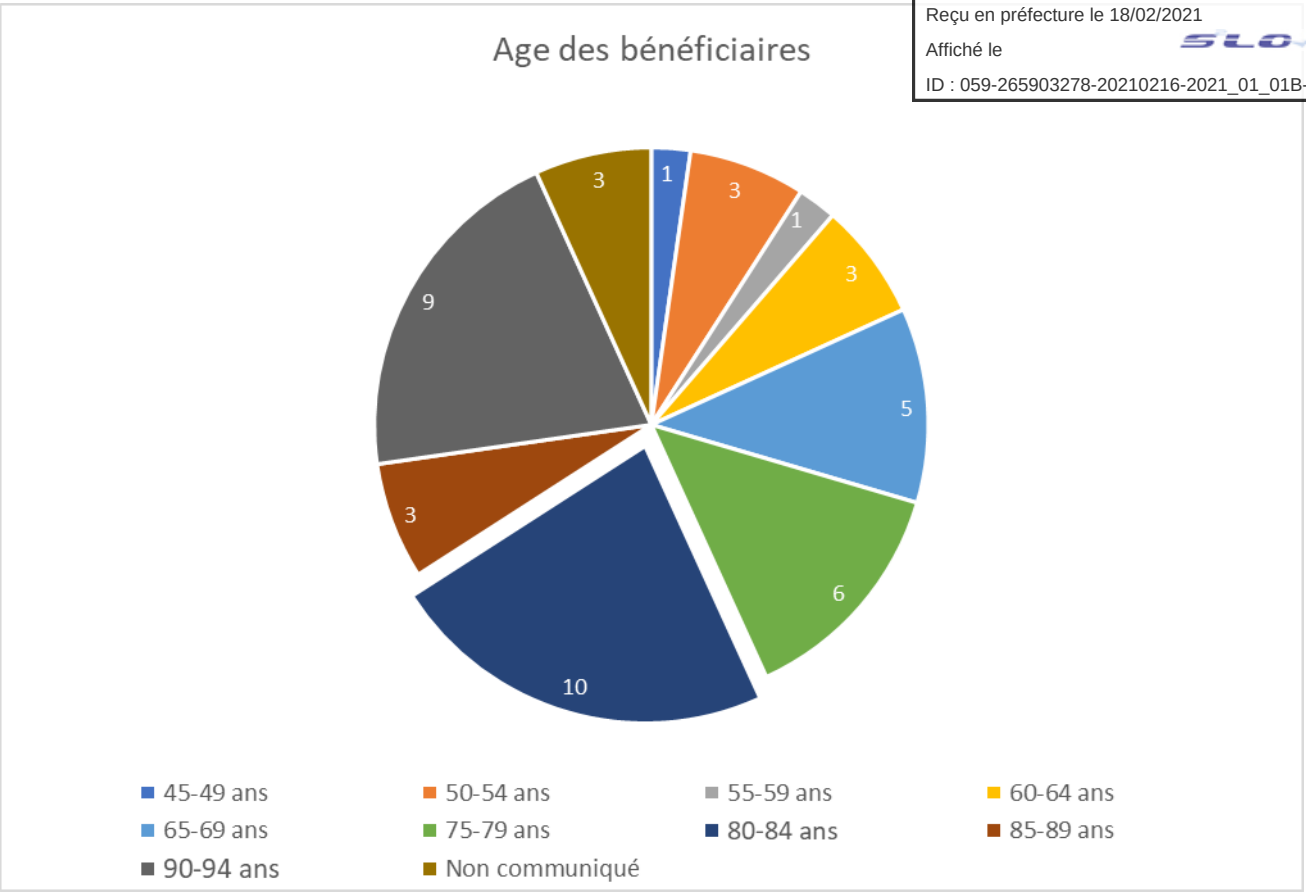

50% des bénéficiaires ont plus de 80 ans. Cinq bénéficiaires ont moins de 60 ans mais sont en perte d'autonomie.

En 2020 a été constatée une augmentation tant des bénéficiaires que du nombre d'heures effectuées sans qu'aucun personnel supplémentaire n'ait été recruté.

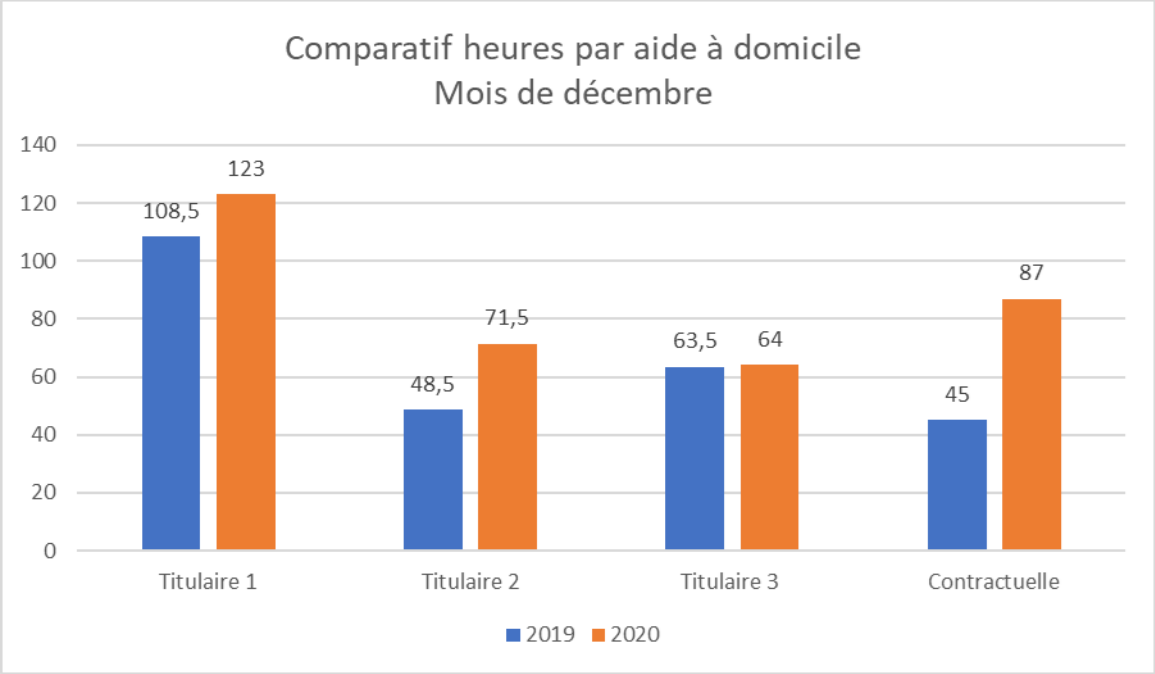

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Les deux premières titulaires ont un planning complet ; l'une d'entre elle travaille à mi-temps pour Filieris.

La contractuelle effectue régulièrement les remplacements des titulaires, en complément de ses bénéficiaires habituels.

Des visites à domicile ont été réalisées afin d'effectuer une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires. Dix questionnaires seulement ayant pu être réalisés à cause de la COVID, cela ne permet pas une interprétation des résultats. L'enquête sera reprise en 2021.

➢ ***Service blanchisserie***

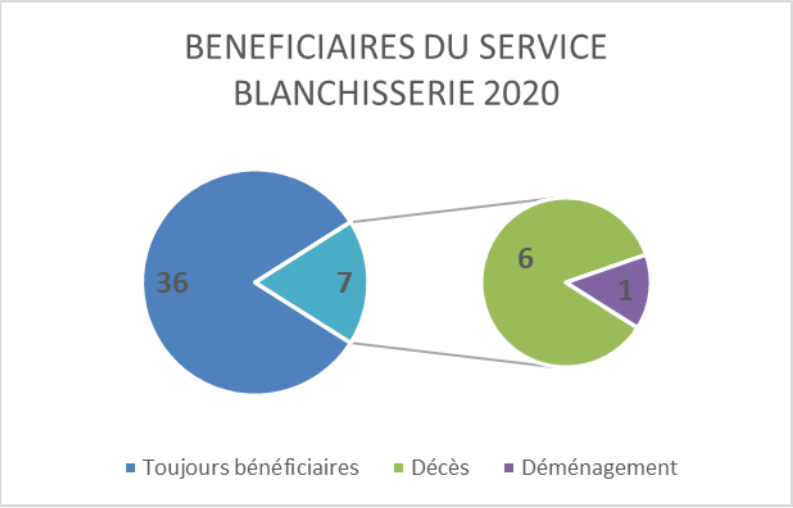

Le service gère actuellement 33 paniers. Nous avons perdu 7 paniers suite à 1 déménagement et 6 décès mais nous avons récupéré 4 nouveaux.

Répartition par tranches :

NBRE DE PANIERS PAR TRANCHE IMPOSABLE	
15	15 €
2	16.87 €
6	20.59 €
9	31.67 €

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

2.5 Le logement

➢ *L'activité au sein du CCAS*

	2020	2019
Nb de RDV logement	79 (9 permanences)	80
Nb de dossiers créés dans le SNE par le CCAS	68	69
Nb de dossiers modifiés par le CCAS	78	98
Nb de dossiers radiés	45	29

En 2020, il y a eu peu de permanences entre les mois de mars et d'août en raison des conditions sanitaires. Cependant, il y a eu presque autant de personnes reçues en 2020 qu'en 2019.

L'activité du CCAS en tant que guichet enregistreur est stable. Il y a eu sensiblement le même nombre de dossiers enregistrés en 2020 qu'en 2019.

➢ *La répartition des demandes*

Toutes les données sont issues d'un travail de recherche sur le Service National d'Enregistrement.

		Pour comparaison au 31/12/2019
Nb <u>total</u> de demandes de logement sur Lallaing en cours au 31/12/20	696	784
Dont lallinois	144	175
Dont extérieurs	552	609
Nb de demandes de logement en cours au 31/12/20 avec Lallaing en 1er choix	248	282

➢ *Typologie des demandes*

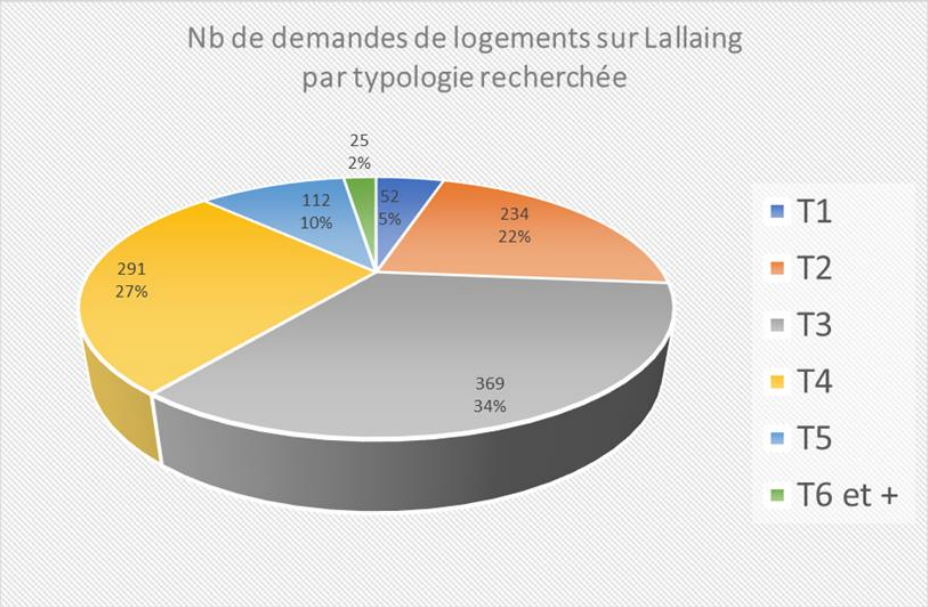

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Les demandes de logement sur la commune sont en légère baisse. On comptabilise une majorité de demandes de T3.

Il y a eu moins d'attributions en 2020 qu'en 2019 au vu des conditions sanitaires, mais davantage qu'en 2018.

➢ ***Les attributions de logements sur Lallaing :***

NB total d'attribution sur Lallaing en 2020	**78**	**2019**	108	**2018**	73
Dont lallinois	35		60		37
Dont extérieurs	43		48		36
Attributions aux publics prioritaires	21		27		
Dont PDALPD	15		21		
Dont Action logement	6		6		
% attributions pour contingents	**27%**		25%		

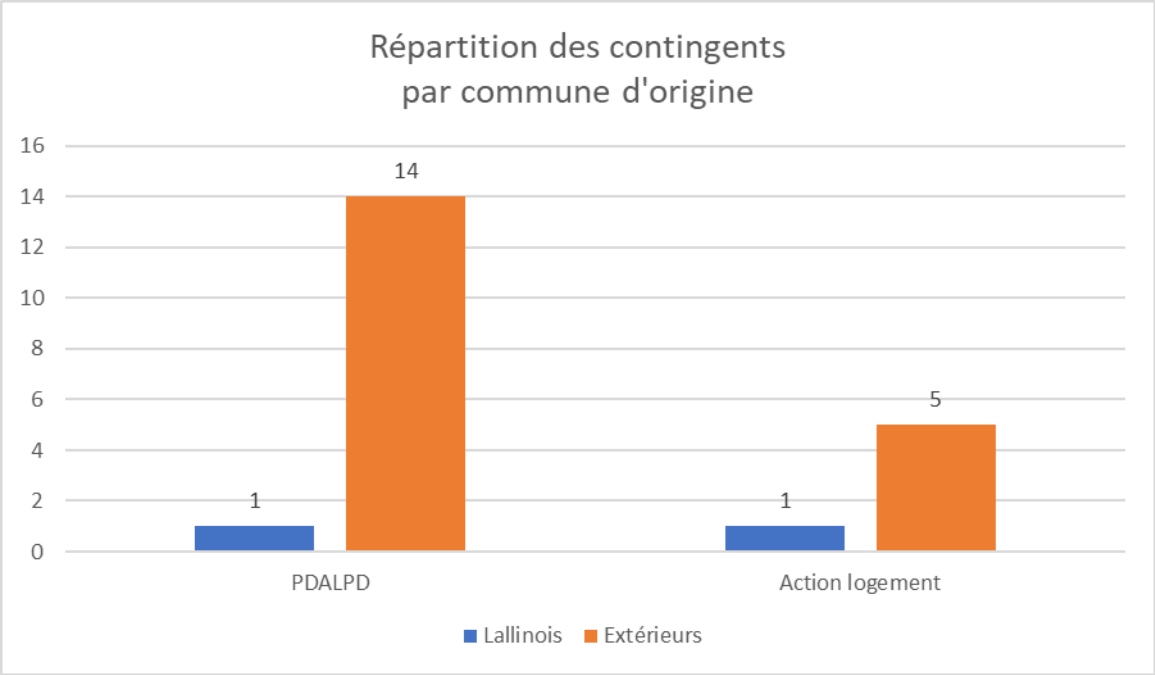

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

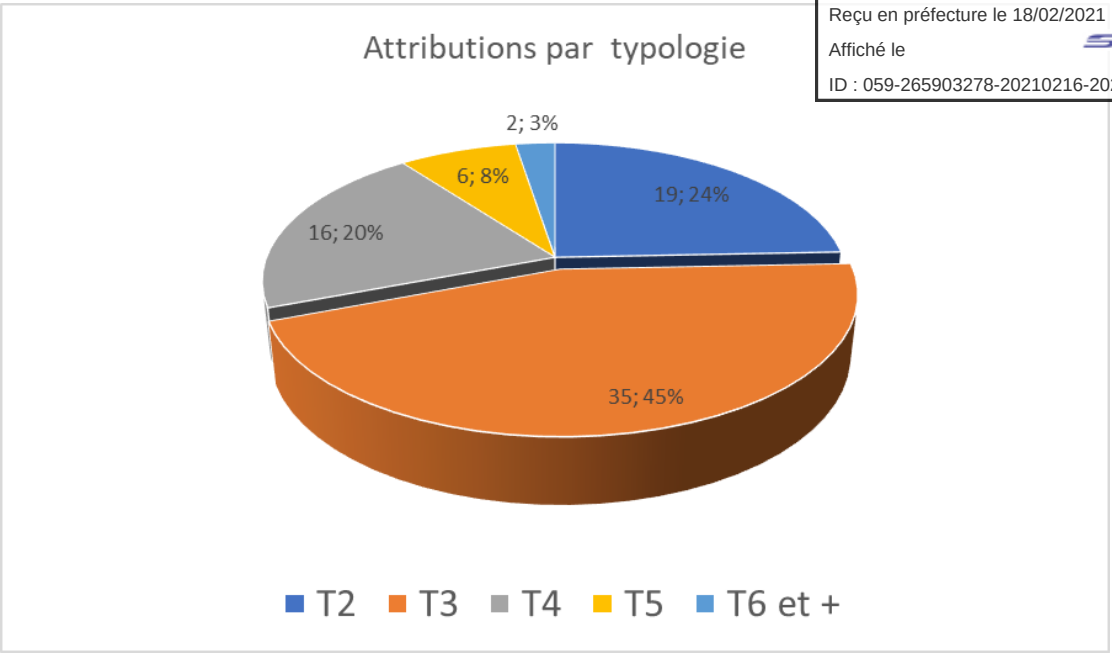

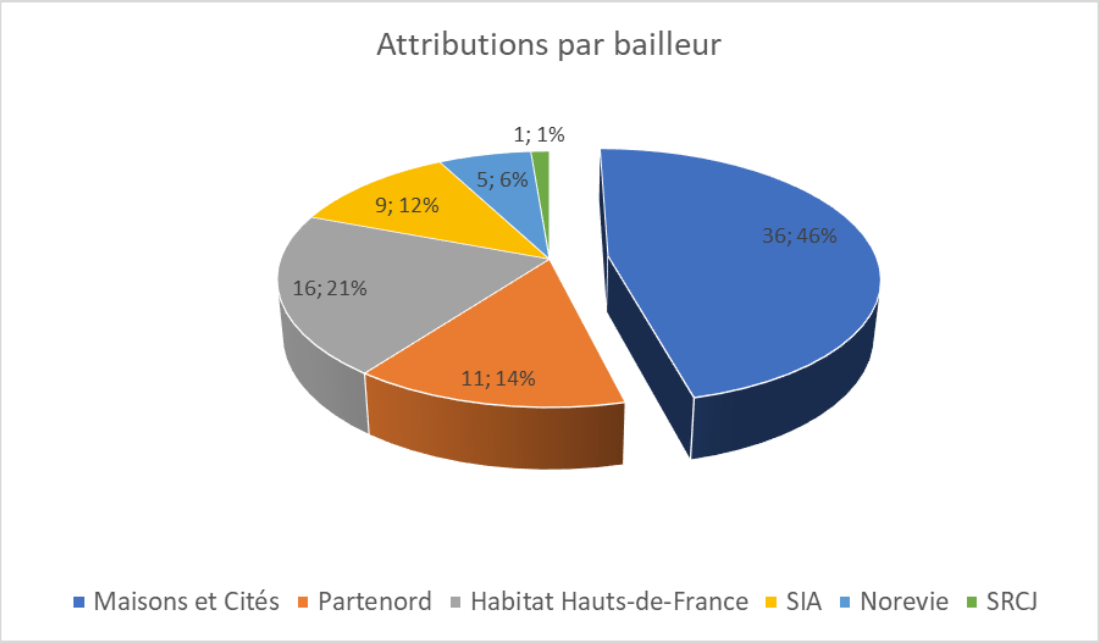

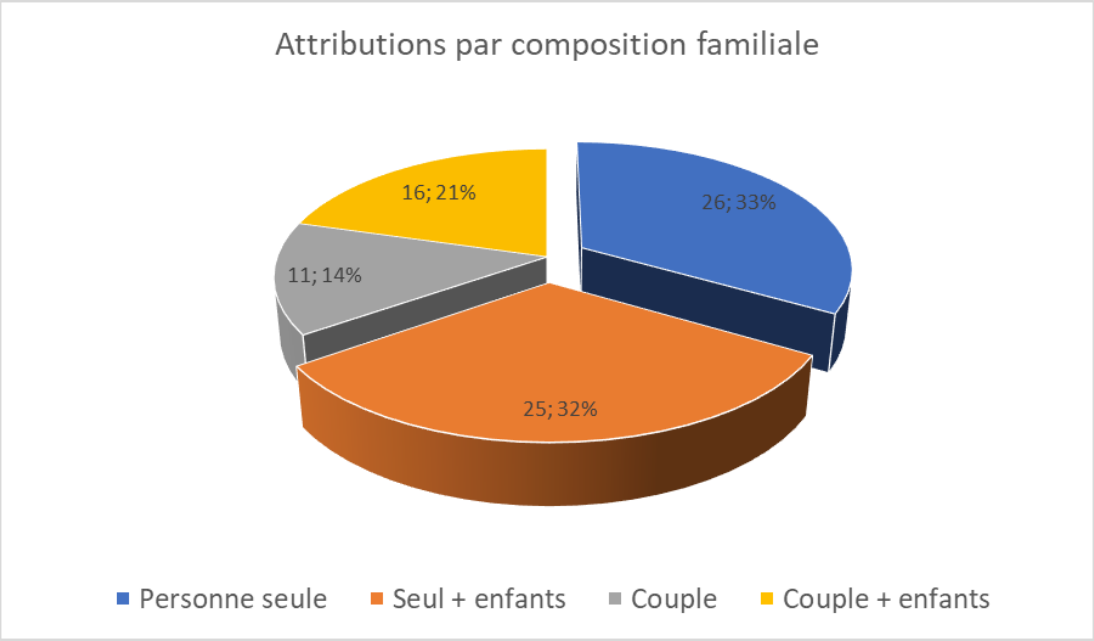

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

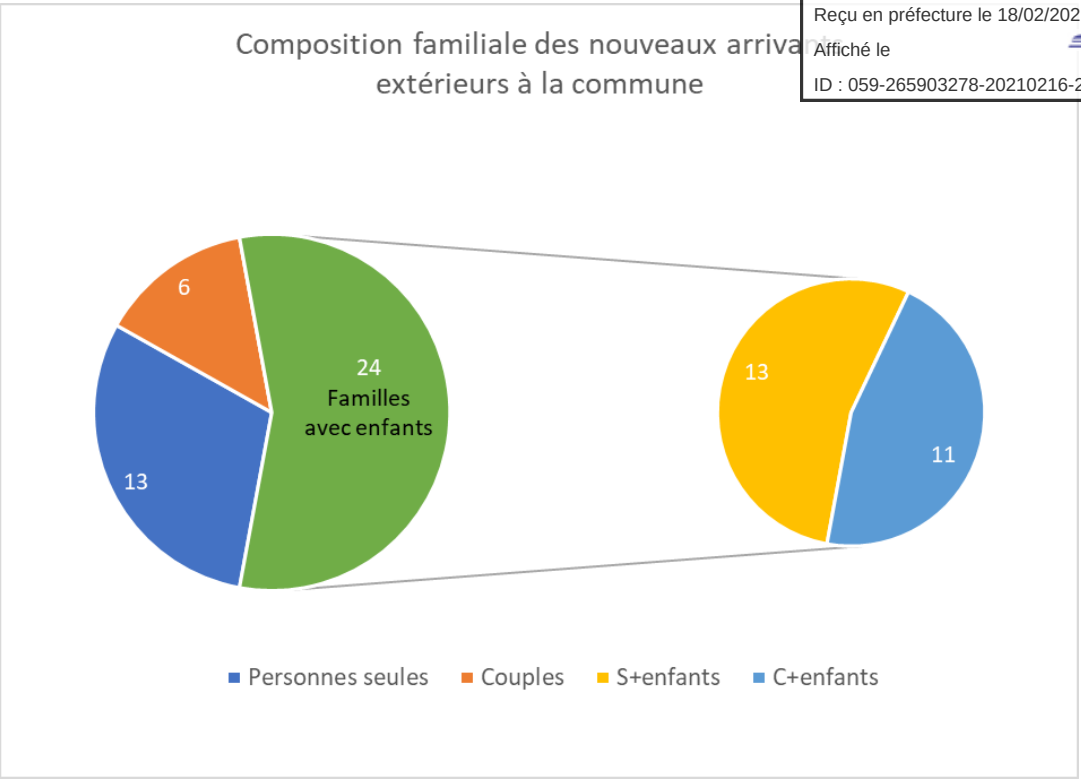

On constate une majorité d'attributions en faveur des personnes seules et des familles monoparentales.

Concernant les nouveaux arrivants, plus de la moitié d'entre eux sont des familles avec enfants, majoritairement des familles monoparentales.

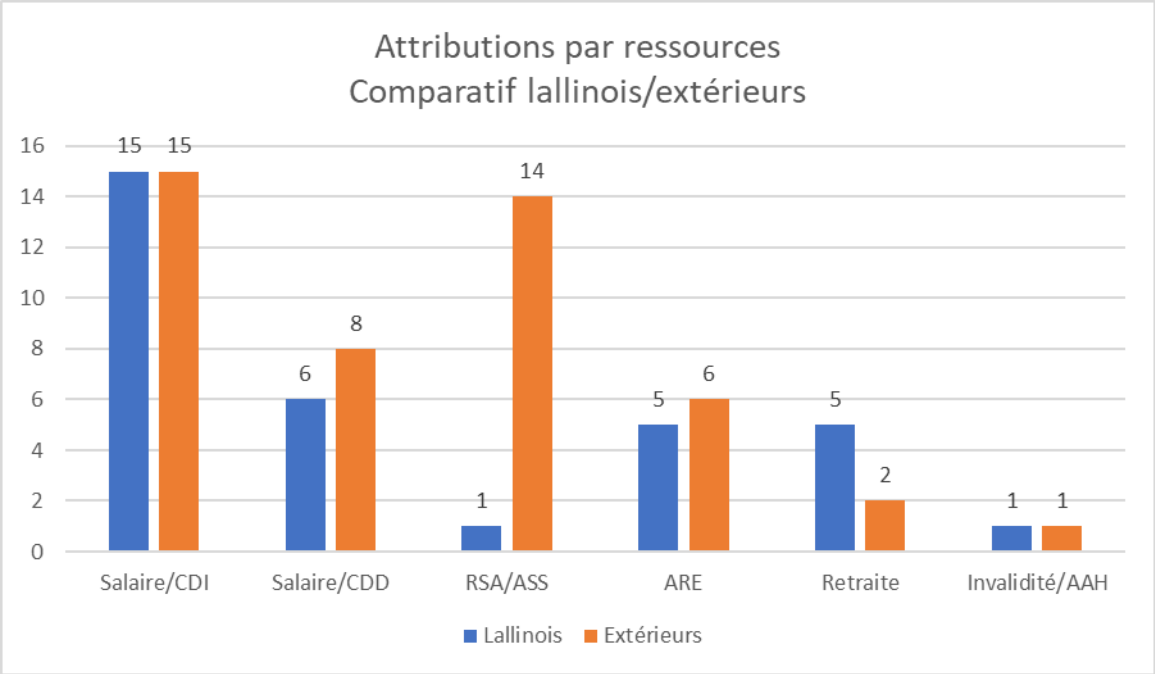

Les 14 personnes extérieures à la commune bénéficiant des minimas sociaux correspondent aux PDALPD (contingent préfectoral).

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

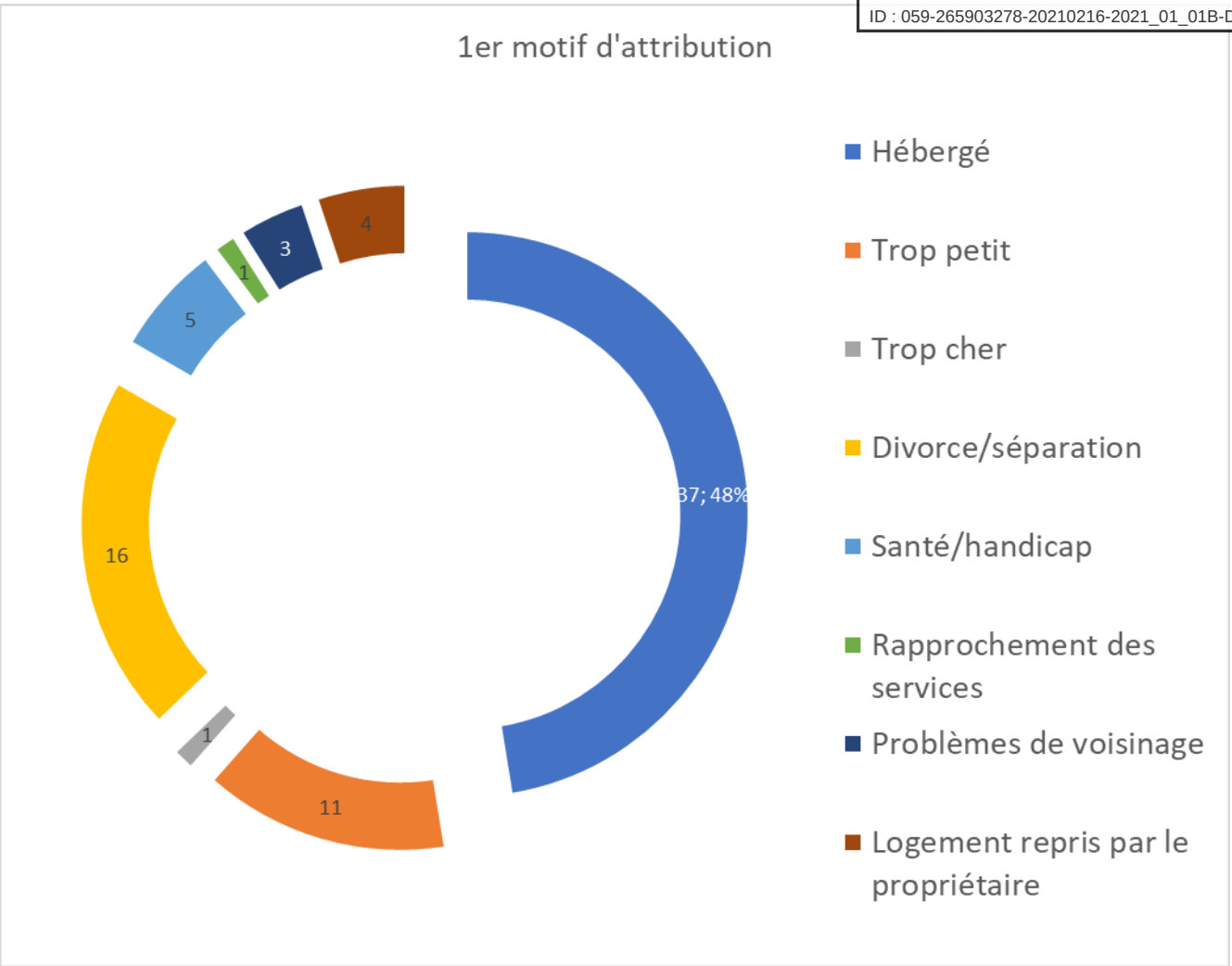

3) LE PARTENARIAT

En 2020, en raison des conditions sanitaires, de nombreuses institutions étaient fermées, en télétravail.

Cela ne nous a pas permis ni de travailler en partenariat, ni de le développer.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

III Les orientations 2021

1) LES AIDES LEGALES ET FACULTATIVES :

Les aides alimentaires restent inchangées pour 2021. En cas de révision du règlement intérieur, les conditions d'attribution ou les barèmes pourraient être revus.

Dans tous les cas, nous avons déjà prévu une augmentation du budget dans le cadre des secours décès.

2) INSERTION PROFESSIONNELLE :

➢ ***Ateliers Ressources Savoirs Autonomie***

Les ateliers à destination des allocataires du RSA sont encore financés pour cette année.
Nous continuerons à nous adapter aux conditions sanitaires et ainsi à mettre en place davantage de suivis individuels et non collectifs, afin d'obtenir la totalité de la subvention départementale.

Un nouvel appel à projets devrait être proposé fin 2021. Nous nous positionnerons à nouveau sur cette thématique.

Le site Facebook du CCAS continuera à être actualisé régulièrement.

➢ ***Kit numérique***

La commune fait partie des 6 territoires sur lequel interviendra le digit tour. Ainsi, le CCAS coanimera une demi-journée de promotion des métiers du numérique en collaboration avec le centre de formation Simplon et un professionnel du numérique.

Une journée événement aura également lieu dans le Douaisis. Le CCAS se fera le relais des informations afin de mobiliser le public.

3) LES SENIORS :

➢ ***Le Service d'Aide à Domicile***

Le prélèvement automatique n'a pas été mis en place en 2020. C'est un objectif à réaliser pour 2021.

De plus, nous devons anticiper l'évolution continue du service afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

- ***Le service blanchisserie***

Le service blanchisserie sera sous-traité par une association à partir de mars 2021.

- ***Voyage des ainés***

Le séjour à Sainte-Maxime est reporté sur l'année 2021, aux mêmes dates et aux mêmes termes que prévues en 2020, sous réserve de conditions sanitaires favorables.

- ***Semaine Bleue***

L'action devrait être reconduite en 2021, a priori toujours sur la thématique nationale "ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire". Des ateliers seront proposés afin de répondre aux besoins de nos seniors.

- ***Repas et Colis des ainés***

En 2021, les traditionnels repas et distribution des colis pour les ainés auront lieu en fin d'année. Il est à noter qu'en 2020 nous avions 70 nouveaux seniors de plus de 65 ans. Ils seront 100 de plus sur l'année 2021.

Sur les deux dernières années, cela représente une augmentation de 22%.

- ***Service petit travaux / petit jardinage***

En 2021 le CCAS proposera un nouveau service pour les seniors et les personnes en situation de handicap.

Des petits travaux (changer une ampoule, monter et démonter des petits meubles etc…) seront proposés ainsi que du petit jardinage (tonte, taille d'arbustes etc…).

Un règlement intérieur ainsi que la tarification seront proposés lors d'un Conseil d'Administration.

4) LE LOGEMENT

Le service logement devait s'inscrire en 2020 dans une démarche de labélisation en tant que guichet enregistreur et lieu d'accueil. Cela n'a pu être réalisé. Nous attendons des informations complémentaires de la part de Douaisis Agglo à ce sujet.

5) LA SANTE

La mobilisation des personnes sur la thématique santé est très compliquée. Des groupes de travail avec les différents partenaires de la santé devaient être organisés. Une action courant octobre avec FILIERIS a été annulée et sera peut -être reportée sur l'année 2021.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

6) LE PARTENARIAT

Un objectif principal du CCAS est de maintenir et de développer le partenariat afin de mieux anticiper les besoins des usagers et de mieux y répondre.

L'année 2021 devrait permettre de relancer ce partenariat qui s'étiole depuis ces dernières années suite à des remplacements, des départs en retraite et ou des restrictions de temps.

Le Département devrait proposer une convention, accord "cadre" entre l'UTPAS du secteur et le CCAS, afin d'optimiser la coordination de l'action sociale et le suivi des usagers.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

IV RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

1)SITUATION FINANCIERE DU CCAS DE 2014 A 2020

1.1 Recettes et dépenses

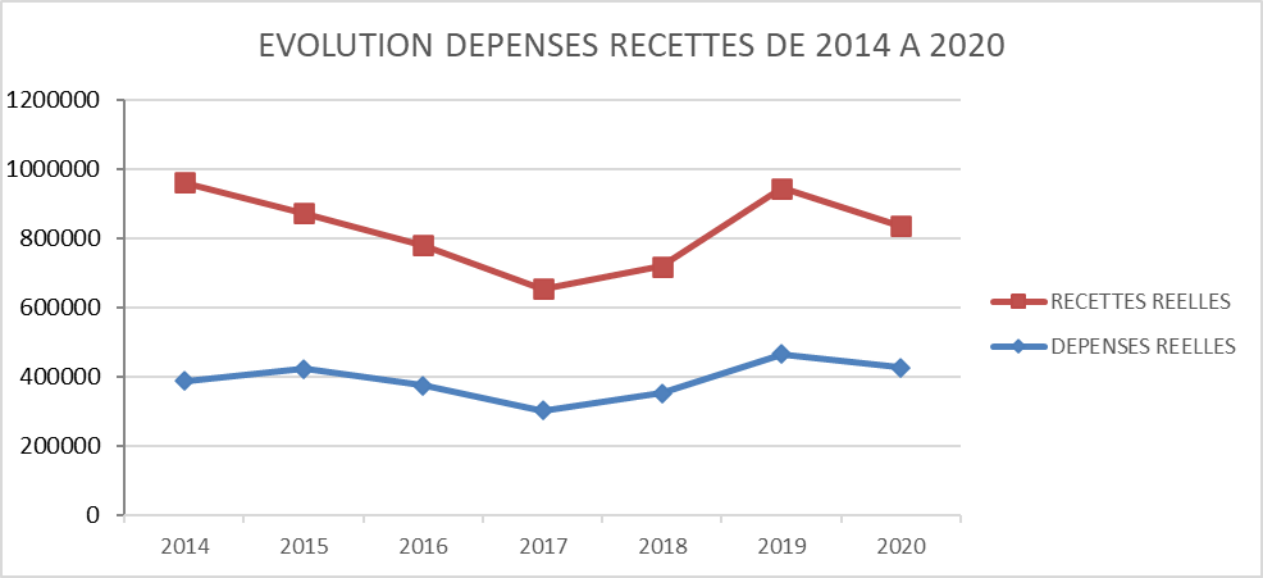

Les recettes réelles ont diminué de 2015 à 2017 principalement par le fait que la subvention de la commune versée au C.C.A.S. est moins importante suite au transfert de gestion du Foyer- Logement les Bleuets. Les dépenses ont également diminué car le C.C.A.S. ne verse plus de subvention de fonctionnement au Foyer-Logement depuis 2015.

En 2018, la création du service portage de repas a influé la courbe des dépenses et des recettes.
En 2019, l'impact d'une année de fonctionnement de ce service, le reste à charge du voyage en Corse ainsi que la régularisation de salaires d'un agent, ont augmenté le poste des dépenses.
En 2020, la crise sanitaire a influé à la baisse les dépenses et recettes du C.C.A.S. notamment par l'annulation du voyage séniors, la suspension du service d'aide à domicile lors des premières semaines du 1er confinement. Pour équilibrer le budget, la subvention communale a été versée à hauteur de 300 000 € contre 298 000 € en 2019.

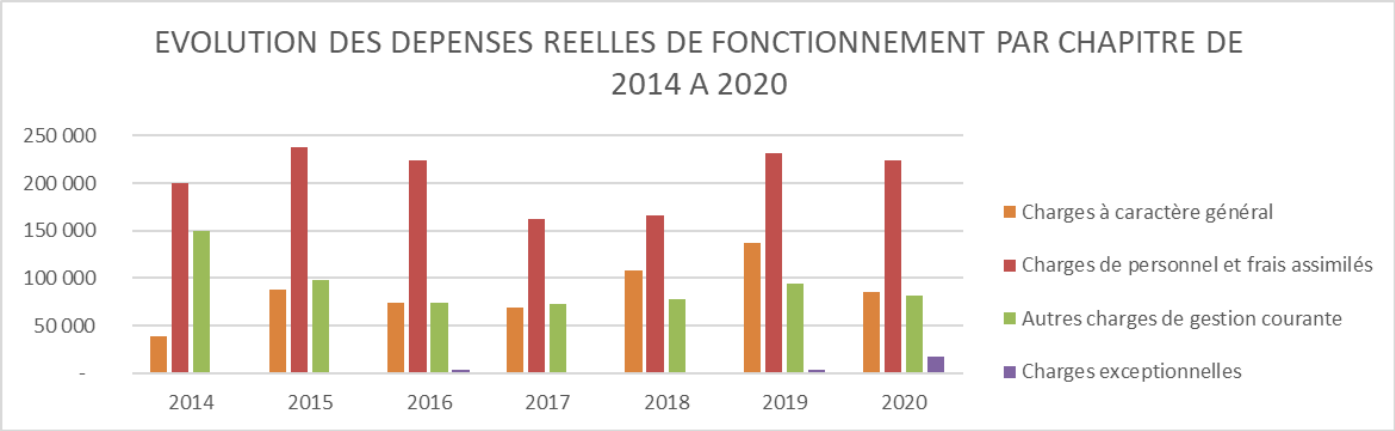

En 2019, le poste « charges de personnel » a retrouvé son niveau normal par rapport à 2017 et 2018, suite à la régularisation de salaire, à taux plein, d'un agent en maladie rémunéré à demi-traitement depuis 2017.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

Les charges à caractères générales fluctuent en fonction des services proposés. Les années 2018 et 2019 sont marquées par la création du portage de repas. La diminution en 2020, sur ce chapitre, s'explique par l'annulation du voyage.

Les autres charges de gestion courantes, notamment les aides et secours restent constantes depuis 2016.

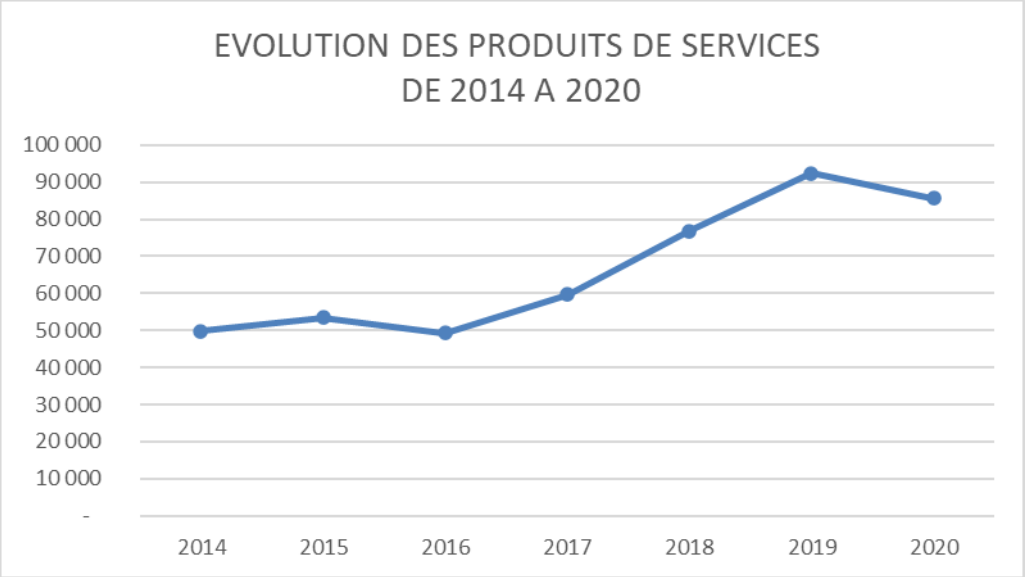

Les tarifs appliqués pour le service aide à domicile, blanchisserie et portage de repas n'ont pas augmenté. On peut noter une augmentation des recettes des services qui s'explique par une augmentation de bénéficiaires à partir de 2016 et en 2019 du nombre d'heures attribuées.
En 2019, le fonctionnement sur 1 année pleine du service portage de repas accentue les recettes du C.CA.S.
En 2020, la baisse des recettes par rapport à 2019 se justifie par l'annulation du voyage séniors et le non fonctionnement du service d'aide à domicile en mars et avril.

1.2 Masse salariale

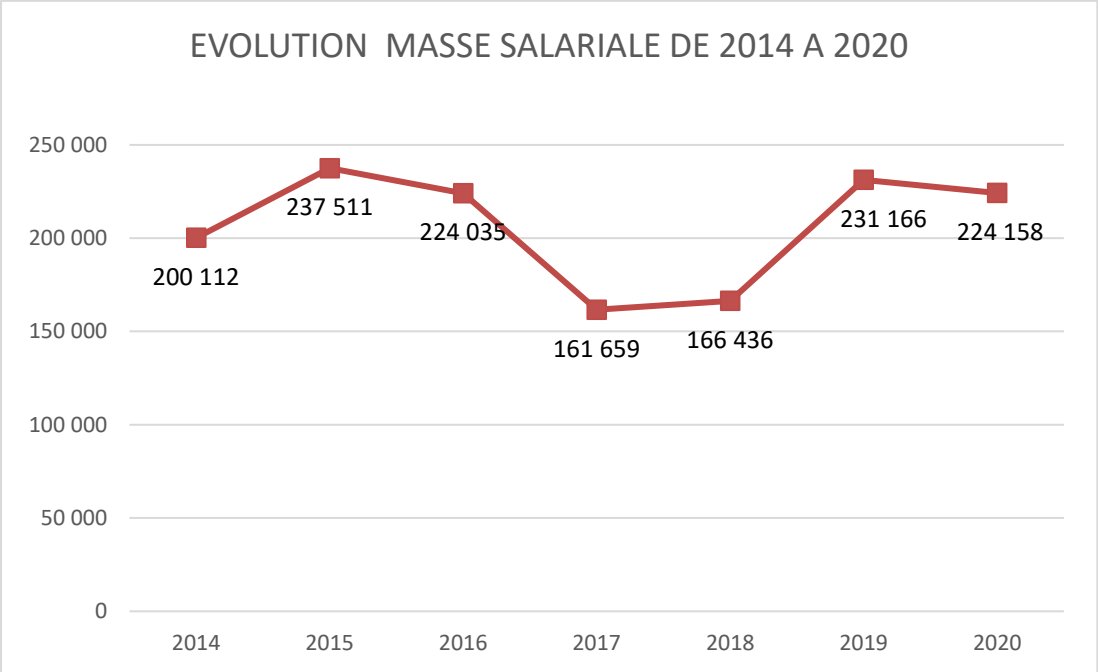

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

On constate une nette diminution de la masse salariale de 2016 à 2017 à hauteur de 62 376 € principalement dû au passage à demi-traitement d'un agent en arrêt maladie.
En 2019, cet agent a été reconnu en congé de longue durée avec effet rétroactif depuis 2018 générant une régularisation de salaire à taux plein.
Les charges de personnels ont augmenté en 2019 par la rémunération sur 1 année complète de l'agent en contrat aidé (portage de repas).
L'augmentation du nombre de bénéficiaires du service d'aide à domicile et du nombre d'heures de ménages octroyées, justifie également la hausse de la masse salariale ainsi que l'indemnisation chômage pour 2 agents.
L'année 2020 a été impactée par la fin de l'indemnisation chômage de ces 2 agents contractuels en juin.

EVOLUTION DU PERSONNEL EN EFFECTIFS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TITULAIRES	3	3	3	3	3	6	6	7
NON TITULAIRES	10	10	7	5	4	2	3	2
CONTRAT APPRENTISSAGE				1	1	0	0	0
CONTRAT AIDE PEC					1	1	0	0
TOTAL	13	13	10	9	9	9	9	9

EVOLUTION DU PERSONNEL PAR SECTEUR

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ADMINISTRATIFS	3	4	4	4	4	4	4	4
SOCIAL	10	9	6	5	4	4	4	4
TECHNIQUE					1	1	1	1
TOTAL	13	13	10	9	9	9	9	9

EVOLUTION DU PERSONNEL EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TITULAIRES	3	3	3	3	4,25	4,6	4,6	5.6
NON TITULAIRES	2,56	2,98	4,14	2,7	0,57	1,4	1,4	1.06
CONTRAT APPRENTISSAGE				1	1	0	0	0
CONTRAT AIDE PEC					0,57	0,57	0,57	0
TOTAL	5,56	5,98	7,14	6,7	6,39	6,57	6,57	6.66

Si on compare 2014 à 2020, en 2014 le C.C.A.S. employait 13 agents correspondant à 5,56 équivalents temps plein. En 2020, le nombre d'agent était de 9 correspondants à 6,57 équivalents temps plein.
Le C.C.A.S. a élargi ses prestations de services avec le même effectif depuis 2017.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

2) SITUATION FINANCIERE DU CCAS au 31/12/2020

RESULTATS 2020

SECTION de FONCTIONNEMENT :
Excédent de l'exercice 2020…….….. 8 421,85 €
Excédent reporté de 2019……..….68 664,95 €
soit un excédent cumulé au 31/12/2020……...77 086,80 €

SECTION d'INVESTISSEMENT :
Excédent de l'exercice 2020…… 12 527,45 €
Excédent reporté de 2019…….235 925,39 €
soit un excédent cumulé au 31/12/2020…….248 452,84 €

Les dépenses engagées non mandatées 2020…….. 4 840,39 €

Les recettes engagées non mandatées 2020…… 0,00 €

2.1 Les dépenses de fonctionnement 2020

- Charges à caractère général : les dépenses réalisées sur ce chapitre, en 2020, sont de 85 323,49 € soit une diminution de 52 235,91 € par rapport à 2019.

  Cette diminution s'explique principalement par la crise sanitaire qui a engendré l'annulation du voyage des seniors (35 700,00 € non réalisé) et du repas des aînés (10 685,42 €)

  Les principales charges de ce chapitre en 2020 sont :

  - la distribution des colis pour les aînés : 23 288,26 €
  - les produits d'entretien pour le service blanchisserie : 2 350,00 €
  - la location et maintenance du matériel informatique et photocopieur : 8 960,00 €
  - le service « portage de repas à domicile » soit 4 200,00 € de plus que 2019, réparti comme suit :
    - la location du véhicule frigorifique (carburant compris) 8 269,00 €
    - les fournitures de repas 29 053,00 € contre 23 311,00 € en 2019

  Cette variation s'explique par l'augmentation des bénéficiaires.

- Masse salariale (chapitre 012) : 224 158,01 € soit 3 % (7 008,00 €) de moins par rapport à 2019 :

Variations de 2019/2020 :

- versement d'allocations chômage pour 2 agents en activité réduite contre 3 en 2019 (- 2 724,00 €), indemnisation terminée en juin 2020

- cotisations URSSAF moins importante de 2020 à 2019 pour rappel régularisation à plein traitement de 2018 à 2019 en 2019 d'un agent en arrêt maladie (-4 000,00 €)

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

- Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) : 81 386,27 € contre 94 046,05 € en 2019

  - les aides alimentaires accordées ont été plus nombreuses en 2020 avec notamment des aides d'urgences accordées dans le cadre des situations financières difficiles suite à la crise sanitaire : 72 874,00 € contre 70 432,00 € en 2019
  - 5 secours exceptionnels décès ont été versés comme en 2019
  - 2 aides aux vacances contre 7 en 2019 et 1 participation aux frais de restauration scolaire pour enfant porteur de handicap scolarisé dans une autre commune
  - pas de demande de bourse au permis en 2020,
  - participation aux cartes RSA (84 cartes contre 102 en 2019) et JOB (126 cartes contre 179 en 2019),une diminution en lien avec les 2 confinements
  - pas de subventions versées
  - pas d'admission en non-valeur

2.2 Les recettes de fonctionnement 2020

- la subvention communale a été perçue à hauteur de 300 000,00 €, contre 298 000,00 € en 2019
- les produits des services se répartissent comme suit :
  - le service d'aide à domicile : 21 939,00 €
  - le service blanchisserie : 8 196,00 €
  - le service portage de repas : 33 845,00 €

- subventions reçues :
  - D'marches vers l'emploi 3 360,00 €
  - Aide pour le recrutement d'un emploi aidé 3 402,00 €

2.3 L'investissement 2020

Pas de dépenses en investissement

Recettes : F.C.V.T.A : 2 445,96 € (sur dépenses 2018 : mise en conformité des combles de la cuisine de l'Espace Scalfort et acquisition d'une armoire froide)

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

3) LES ORIENTATIONS 2021 du CCAS :

Le budget primitif 2021 est proposé pour un montant de 505 636,80 € soit une augmentation de 2,43% par rapport à 2020.

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 :

LES DEPENSES :

✔ Charges à caractère général (chapitre 011), montant prévisionnel : 148 720 €

- l'organisation par le CCAS du voyage à Ste Maxime : 32 200 €
- l'organisation de la semaine bleue : 1 000€
- l'organisation du repas des aînés (repas, colis, cadeaux) : 31 600 €
- la poursuite du service portage de repas : 38 500 €
- l' organisation de l'action « sortir pour bien vieillir » 7 000 €.

✓ Masse salariale (chapitre 012), montant prévisionnel : 228 490 € soit 0,98 % de plus que 2020

Variations de 2020/2021 :

- la stagiairisation IRCANTEC d'un agent en fin de CDD
- l'accord Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) : reclassement et une revalorisation indiciaire
- l'avancement d'échelon
- la prévision du paiement des heures supplémentaires pour 4 tours d'élections
- l'augmentation de la quotité travaillée pour 3 agents sociaux suite au remplacement d'un agent en arrêt maladie
- le passage à demi traitement en janvier d'un agent titulaire en congé de longue durée

✓ Les aides facultatives :

- les aides alimentaires : proposition pour 2021 à 90 000 €
- les secours exceptionnels : proposition pour 2021 à 5 000 € (4 000€ pour les décès et 1 000€ pour les aides aux vacances)
- le maintien de la participation aux cartes RSA et Job au regard de la situation économique
- la subvention à l'association Grégory Lemarchal (3 500 €)

LES RECETTES :

Les recettes 2021 seront composées principalement :

- des prestations du service d'aide à domicile, portage de repas : prévision 55 000 €
- de la subvention communale 300 000 €
- de la subvention D'marches vers l'emploi 4 200,00 €
- du financement du voyage à Ste Maxime par les participants 32 200 €
- de la subvention action « sortir pour bien vieillir » 7 000€

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 :

Espace Scalfort :
- installation de rampes accessibilité PMR
- remplacement des armoires de rangement (vaisselle)

Les recettes attendues en investissement sont le FCTVA.

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018 A 2022

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient de Nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.
Ainsi, lors du DOB, les communes de plus de 3 500 habitants, doivent présenter leurs objectifs concernant :
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la Section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

PROJECTION EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	126 858 €	156 980 €	126 520 €	148 700 €	150 000€
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 650 €	237 270 €	226 290 €	228 500 €	230 000 €
65	Autres charges de gestion courante	130 600 €	114 900 €	99 300 €	101 500 €	102 000 €
	TOTAL	431 108€	509 150 €	452 110 €	478 700 €	482 000 €
	VARIATION BP/BP N-1 en €		78 042 €	-57 040 €	26 590 €	3 300 €
	VARIATION BP/BP N-1 en %		18,10%	-11,20 %	5,88%	0,69%

PROJECTION EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
013	Atténuations de charges (remb sur rémunérations, remb s.s)	11 800 €	31 000 €	8 300 €	5 000 €	5 000 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	70 500 €	91 000 €	83 700 €	89 700 €	90 000 €
74	Dotations, subventions et participations	308 250 €	308 000 €	304 200 €	304 200 €	308 000 €
75		27 000 €	28 020 €	28 800 €	29 650 €	29 000 €
		417 550 €	458 020 €	425 000 €	428 550 €	432 000 €
	VARIATION BP/BP N-1 en €		40 470 €	- 13 020 €	3 500 €	3 450 €
	VARIATION BP/BP N-1 en %		9,69%	-7,21%	0,83%	0,81%

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

PROJECTION RESULTAT DES EXERCICES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	2021	2022
DEPENSES REELLES	431 108 €	509 150 €	452 110 €	478 700 €	482 000 €
RECETTES REELLES	417 550 €	458 020 €	425 000 €	428 550 €	432 000 €
RESULTATS EXERCICES	-13 558 €	- 51 130 €	-27 110 €	-50 150 €	-50 000 €
CUMULES ANTERIEURS	63 202 €	66 292 €	68 664 €	77 087 €	
RESULTS CUMULES	49 644 €	15 162 €	41 555 €	26 937 €	

Les budgets primitifs sont présentés avec un déficit en optant pour une large provision d'aides aux familles les plus démunies.

PROJECTION RESULTAT DES EXERCICES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2022

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DEPENSES REELLES	**352 399 €**	**466 649 €**	**408 637 €**		
RECETTES REELLES	**366 356 €**	**478 258 €**	**427 141 €**		
RESULTATS	**13 957 €**	**11 609 €**	**18 504 €**		

Envoyé en préfecture le 18/02/2021
Reçu en préfecture le 18/02/2021
Affiché le
ID : 059-265903278-20210216-2021_01_01B-DE

INDEX

- *CCAS :* Centre Communal d'Action Sociale
- *DOB/ROB :* Débat d'Orientations Budgétaires / Rapport d'Orientations Budgétaires
- *FSL :* Fond de Solidarité au Logement
- *RSA :* Revenu de Solidarité Active
- *MDPH :* Maison Départementale des Personnes Handicapées
- *CAF :* Caisse d'Allocation Familiale
- *BDF :* Banque de France
- *PE :* Pôle Emploi
- *ML :* Mission Locale
- *ASF :* Aide Sociale Facultative
- *ASL :* Aide Sociale Légale
- *APL :* Aide Personnalisée au Logement
- *ALS :* Allocation au Logement Social
- *ALF :* Allocation au Logement Familial
- *PSD :* Plateforme Santé du Douaisis
- *SPS :* Service Prévention Santé
- *DALO :* Droit Au Logement Opposable
- *PDALPD :* Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées
- *SNE :* Système National d'Enregistrement
- *UTPAS :* Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale
- *CPAM :* Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- *CIDF :* Centre d'Information sur le Droit des Femmes
- *DE* : Demandeurs d'Emploi
- *SAD :* Service d'Aides à Domicile
- *CIL:* Conférence Intercommunale du Logement
- *CER :* Contrat d'Engagement Réciproque
- *SPIP :* Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation